

## RECONNAISSANCE ET CONGÉ RÉMUNÉRÉ POUR LES AIDANTS PROCHES



*Geplaatst op 03 avril, 2019 om 17:20*

**Un statut officiel pour les aidants proches qui assurent les soins les plus lourds sera créé à partir du 1<sup>er</sup> octobre. La ministre De Block (Open Vld) reconnaît de la sorte les aidants proches qui fournissent des soins si lourds qu'ils mettent de côté leur vie professionnelle en fonction de leur proche. Le nombre de citoyens qui font dans notre pays appel d'une manière ou d'une autre à des soins informels est estimé à 800.000. Les travailleurs dans une telle situation pourront recourir à un congé pour assistance médicale.**

La commission des Affaires sociales est parvenue aujourd'hui à un accord sur le sujet. Les soins de proximités sont l'aide à une personne en situation de grande dépendance par quelqu'un de l'environnement direct de cette personne. L'aidant proche offre son aide pour une longue durée à un malade chronique, une personne handicapée ou une personne fortement dépendante de son entourage. Cela peut être son partenaire, son enfant ou son parent. Cela peut aussi être un membre de la famille, un ami ou une connaissance.

Des cookies sont placés afin d'améliorer votre visite sur le présent site internet.

D'accord

Plus d'informations



tient à cœur. L'aide qu'il fournisse est inestimable. Ils doivent dès lors pouvoir compter sur la sécurité sociale. »

Trois personnes âgées sur quatre veulent être soignées aussi longtemps que possible à domicile. « Le meilleur soutien des aidants proches y contribuera. Tant les indépendants que les salariés peuvent faire appel à ce nouveau statut », explique le député Egbert Lachaert (Open Vld).

La ministre De Block crée également la possibilité d'être actif comme aidant proche pour celui qui est absent du travail depuis longtemps et reçoit une indemnité de maladie. Une condition supplémentaire pour cela est l'autorisation du médecin-conseil.

Pour les aidants proches reconnus, le congé à temps plein pour assistance médicale est étendu de douze à dix-huit mois. « Si vous travaillez à temps partiel, cela devient trente-six mois au lieu de vingt-quatre, aux mêmes conditions », ajoute la députée Sandrine De Crom (Open Vld). C'est ce qui a été convenu par les membres présents en commission.

L'entrée en vigueur aura lieu progressivement. Un mois viendra s'ajouter chaque année, et deux mois par an pour les personnes qui travaillent à temps partiel.

Vu le vieillissement de la population, le besoin en soins ne fera qu'augmenter dans les années à venir. En soutenant les efforts pour les soins de proximité, les soins informels sont validés dans le paysage des soins.



Share



Print page

---

ZOEKEN



Des cookies sont placés afin d'améliorer votre visite sur le présent site internet.

D'accord

Plus d'informations